



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction Nationale du Patrimoine Culturel

Reçu CLT / CIH / ITH
Le 12 JUIL. 2011
N° 5343

Rapport sur la réalisation des mesures de sauvegarde du « Sanke - mɔn », Rite de pêche collective dans le Sanké

30 juin 2011

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, le Ministère de la Culture du Mali, à travers la Direction Nationale du Patrimoine Culturel, a bénéficié d'un appui financier pour la réalisation de mesures de sauvegarde du « Sanke – mɔn », Rite de pêche collective dans le Sanké, inscrit sur la « Liste du patrimoine culturel immatériel nécessitant une sauvegarde urgente », lors de la 4^{ème} session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, tenue du 28 septembre au 2 octobre 2009 à Abu Dhabi, Émirats Arabes Unies.

Les mesures préconisées, parmi lesquelles figurent l'organisation de séances d'information sur la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et les textes juridiques nationaux, la formation des responsables des communautés à la gestion d'un bien immatériel, la réalisation d'une revue documentaire, l'organisation d'expositions photographiques, ont été réalisées.

Le présent rapport établit le bilan du projet.



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization



Intangible
Cultural
Heritage

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction Nationale du Patrimoine Culturel

Rapport sur la réalisation des mesures de sauvegarde du « Sanke - mɔn », *Rite de pêche collective dans le Sanké*

30 juin 2011



Table des illustrations

Figure 1: Réunion du mardi 22 juin 2010 au Bureau du Cercle de San	9
Figure 2: Images de la Session de formation des communautés à la gestion d'un bien immatériel	11
Figure 3: Tambour d'accompagnement de nombreux genres musicaux.....	13
Figure 4: Musique d'accompagnement des marionnettes.....	13
Figure 5: Danseurs au son du Tambour Buwa.....	13
Figure 6: Le Directeur National Adjoint du Patrimoine Culturel lors de l'interview avec un reporter de Radio Santoro à l'occasion de la session de formation des membres du Comité de pilotage du « <i>Sanke – mɔn</i> » (août 2010)	14
Figure 7: Le Directeur National du Patrimoine, au premier plan, et le Chargé de Mission, chargé de la Communication du Ministère de la Culture en second plan lors de l'émission à la radio <i>Santoro</i> de San sur les mesures de sauvegarde du « <i>Sanke – mɔn</i> »	14
Figure 8: Images de l'exposition 2010 à la Maison des jeunes de San.....	16
Figure 9: Images de l'exposition 2011 à la Maison des jeunes de San	16
Figure 10: Le Ministre de la Culture remettant au Maire de la Commune de San le Certificat d'inscription du « <i>Sanke – mɔn</i> », Rite de pêche collective dans le Sanké, sur la Liste du patrimoine oral et immatériel de l'UNESCO	16
Figure 11: Le Maire de la Commune de San prenant la parole lors de la conférence avec en fond l'exposition 2011	16
Figure 12: Visiteurs de l'exposition 2010 à San	17
Figure 13: Poster de la Semaine Nationale du Patrimoine Culturel, Edition 2020.....	18
Figure 14: Composition dos du dépliant.....	18
Figure 15: Composition intérieur du dépliant.....	18
Figure 16: éléments résultant des savoirs et savoir faire des communautés	19
Figure 17: Images de l'atelier du vendredi 17 juin 2011.....	20

1. Activités réalisées

1.1. Séances d'information et de sensibilisation sur la Convention et les textes juridiques nationaux

Dès le démarrage des activités les séances d'information et de sensibilisation sur la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et les textes juridiques nationaux de protection et de promotion du patrimoine culturel se sont succédées comme énumérées ci - dessous.

- Mercredi 16 juin 2010 : Communication verbale au Conseil des Ministres sur la Semaine Nationale du Patrimoine Culturel, Édition 2010, à San, et dans les capitales régionales, sur le thème : le « *Sanke – mɔn* », *Rite de pêche collective dans le Sanké*, et autres biens du patrimoine culturel du Mali ;
- Mercredi 16 juin 2010 : conférence de presse organisée dans la salle des conférences du Ministère de la Culture ;
- Du 20 au 26 juin 2010 : Tenue dans les capitales régionales des huit (9) Régions et le District de Bamako de conférences sur le thème: « *Sanke – mɔn* », *Rite de pêche collective dans le Sanké* , *Patrimoine oral et immatériel de l'humanité et autres biens du patrimoine culturel immatériel du Mali*», dans le District de Bamako dans le cadre de la Semaine Nationale du Patrimoine Culturel, Édition 2010 ;
- Vendredi 23 avril 2010 : Réunion de la Commission Nationale de Sauvegarde du Patrimoine Culturel (créée par...) en vue de l'adoption du dossier de classement du « *Sanke – mɔn* », *Rite de pêche collective dans le Sanké* dans le patrimoine national ;
- Mardi 22 juin 2010 : deux réunions d'information ont été tenues, à l'occasion de la 610^{ème} édition du « *Sanke – mɔn* », *Rite de pêche collective dans le Sanké* ; la première au Bureau du Cercle de San, la seconde dans le bureau du Maire de San.

En ce qui concerne la réunion initiale, elle a regroupé autour du Préfet, le Maire de la Commune Urbaine de San, la mission de la Direction Nationale du Patrimoine Culturel, et le Président du Conseil de Cercle de San : en l'occurrence MM. :

- Baye Konaté, Il s'agissait, en l'occurrence de Messieurs :
- Sina Oumar Traoré, Maire de la Commune Urbaine de San ;
- Souleymane Tangara, Président du Conseil de Cercle de San.
- Klessigué Sanogo, Directeur National du Patrimoine Culturel,

de la marre pourraient être engagées.

- Jeudi 24 juin 2010 : Tenue à San dans le cadre de la Semaine Nationale du Patrimoine Culturel, Édition 2010, d'une conférence sur le thème : le « *Sanke – mɔn* », *Rite de pêche collective dans le Sanké* , *Patrimoine oral et immatériel de l'humanité et Autres biens du patrimoine culturel immatériel du Mali* » ;
- Lundi 22 février 2011 : Tenue de la réunion d'examen du projet de décret de classement du « *Sanke – mɔn* », *Rite de pêche collective dans le Sanké* , dans le patrimoine national ;
- Vendredi 16 juin 2011 : Conférence tenue à San à l'occasion de la 611^{ème} édition du « *Sanke – mɔn* », *Rite de pêche collective dans le Sanké* sur le thème : « Protection juridique du « *Sanke – mɔn* », *Rite de pêche collective dans le Sanké* , enjeux et contraintes.

Au bilan, il a été organisé plus de réunion de sensibilisation que prévu. Le jeu en valait la chandelle !

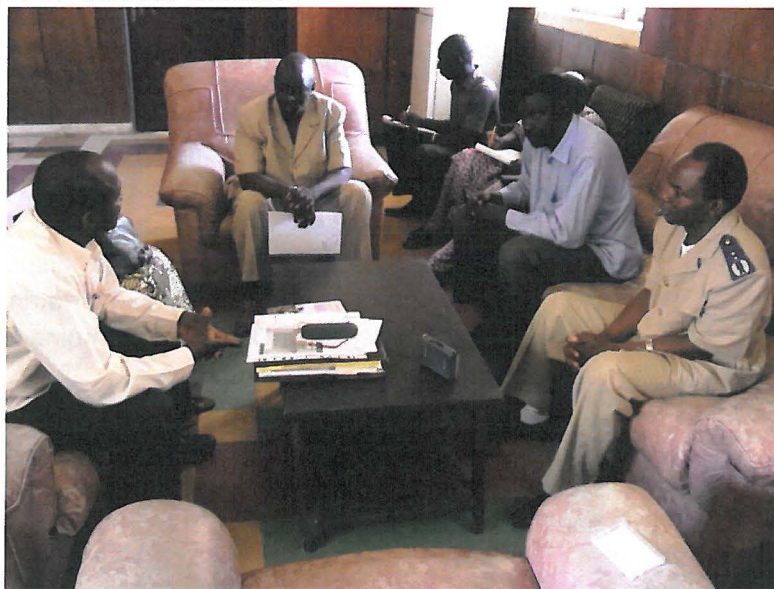


Figure 1: Réunion du mardi 22 juin 2010 au Bureau du Cercle de San sous la présidence du Préfet

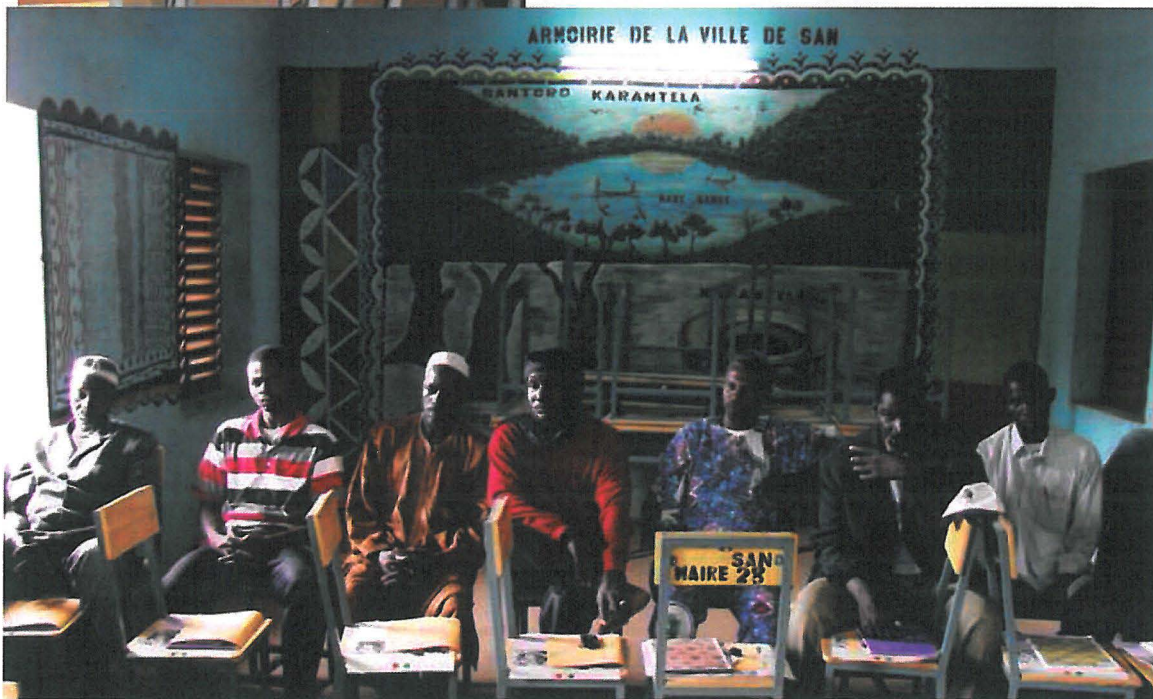
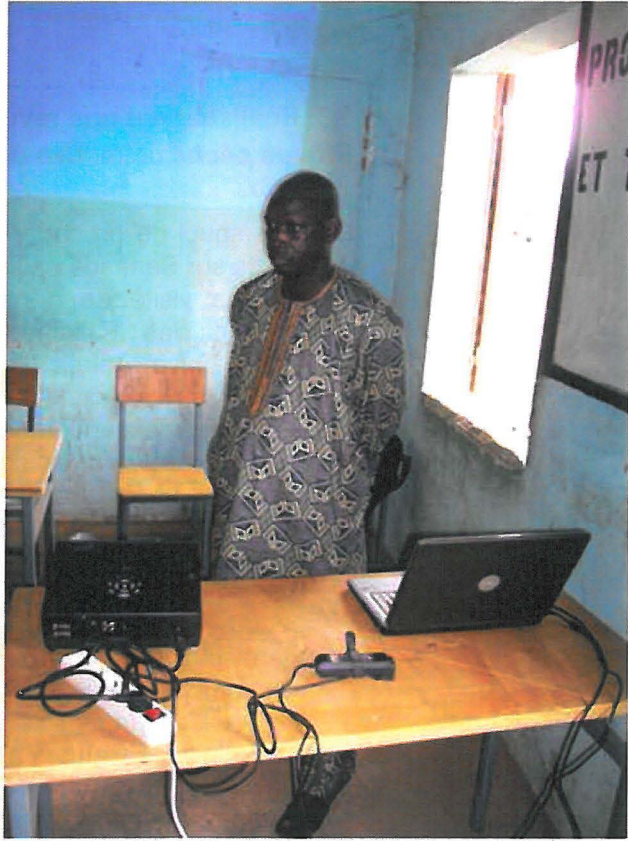
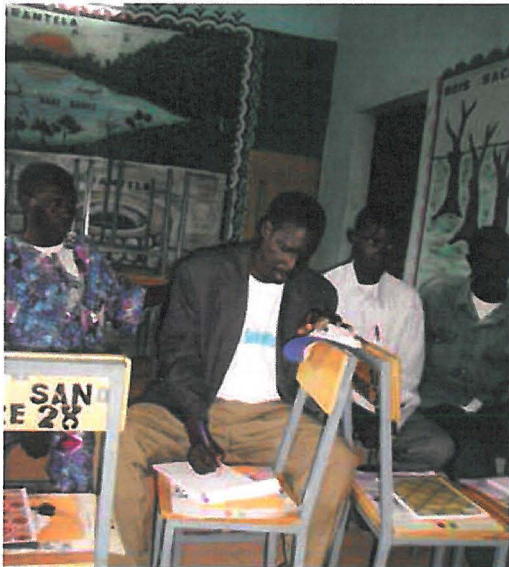
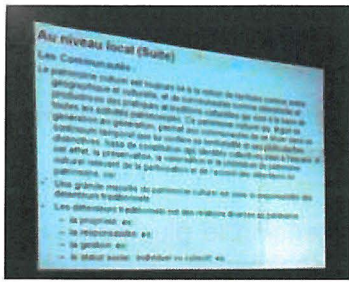


Figure 2: Images de la Session de formation des communautés à la gestion d'un bien immatériel

temps après la mare Sanké, mare du salut !

La mare Sanké est associée à des croyances qui sont encore vivaces. Les femmes continuent à se mettre nu pour ensuite se mettre sur le visage et le bout des seins la vase de la mare qui est censée leur apporter chance pour avoir un mari et pouvoir jouir des joies de la maternité. Pour les hommes, se laver dans cet étang à l'occasion du nouvel an procure bonheur, prospérité et longévité.

La mise en place du Sanké mon comme pratique et rite de pêche collective remonte à la nuit des temps. Est – il que chaque année, au septième moi lunaire correspondant précisément à la deuxième quinzaine de juin avant les semailles, les populations de San et villages alliés célèbrent les trois lieux sacrés (le Santoro, le puits Karantéla et la mare Sanké.) liés à leur fondation. La fête leur offre l'occasion de renforcer les liens sociaux entre les communautés de San, Sienso, Parana, et Térékogo se reconnaissant toutes dans les rites de la pêche collective. Le Bwo ben, Rite de la découverte du bois sacré de Santoro et du puits de Karantéla, est aujourd'hui tourné en procession accompagnée de chants et de danses suivie du Rite de pêche collective dans la mare Sanké que clôture sur la place publique des danses folkloriques.

1.4. Enregistrement d'œuvres au cours des enquêtes

Les enregistrements sonores faits au cours des enquêtes et des émissions radiodiffusées ont été reproduits sur CD/cassettes et mis à la disposition des membres du Comité de gestion local pour diffusion auprès des collectivités décentralisées, des autorités coutumières et des dépositaires du « *Sanke – mon* ». D'autres enregistrements sonores collectés lors des enquêtes de terrain sont en cours de transcription et feront l'objet de document destiné aux auteurs et au comité de gestion local.

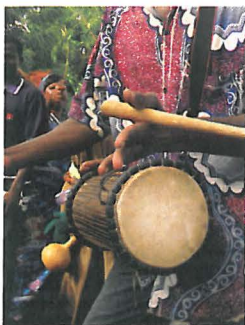


Figure 3: Tambour d'accompagnement de nombreux genres musicaux



Figure 4: Musique d'accompagnement des marionnettes



Figure 5: Danseurs au son du Tambour Buwa

1.6. Organisation d'expositions photographiques itinérantes sur le « Sanke – *man* », Rite de pêche collective dans le Sanké

Au cours de l'édition 2010 du « *Sanke – man* », la Direction Nationale du Patrimoine Culturel et le Comité de gestion local ont organisé une exposition photographique (photos expressives des éditions de 2008 et 2009) à la maison des jeunes de San sur les menaces et la problématique de transmission des pratiques liées à l'élément.

L'exposition a été visitée, le jeudi 24 juin 2011, par le Ministre de la Culture, en présence des autorités de San, des jeunes scolaires encadrés par leurs enseignants et de nombreux festivaliers.

À l'occasion de la tenue cette année de la 611^{ème} Edition de la pratique, une autre exposition a été organisée en vue de présenter à la communauté les images du précédent « *Sanke – man* ».

L'exposition photographique 2010 est actuellement déployée au siège du Festival sur le Niger à Ségou. À son retour à Bamako, elle sera montrée dans des établissements scolaires, avec à l'appui une conférence sur les menaces pesant sur le « *Sanke – man* ».



Figure 12: Visiteurs de l'exposition 2010 à San

1.8. Inventaire des biens liés au « Sanke – mɔn »

Le recensement des pratiques et témoignages culturels liés au « Sanke – mɔn », a constitué l'un des points phare des activités réalisées. La méthode d'enquête a consisté, d'abord à identifier les familles et villages dépositaires des rites du « Sanke – mɔn », (*Maîtres des eaux et officiants des traditions*). Suivront les visites de courtoisie assorties des civilités requises, en vue de leur expliquer l'objectif et les enjeux de l'inventaire. Enfin, les enquêteurs ont été repartis entre les familles et les villages.

Les enquêtes ont été réalisées sur la base de la fiche d'inventaire du patrimoine culturel immatériel. Chaque élément identifié a fait l'objet d'une fiche d'inventaire illustrée.

Environ une vingtaine d'éléments liés au « Sanke – mɔn », *Rite de pêche collective dans le Sanké* ont été inventoriés. (voir fiches en annexe).



Figure 16: éléments résultant des savoirs et savoir faire des communautés

2. Constats et recommandations

La mise en œuvre des activités, du démarrage du projet à nos jours, a permis de faire les constats suivants :

- l'enthousiasme et la ferme volonté de toutes les parties prenantes (autorités administratives, communales et coutumières) à participer effectivement à la réalisation des mesures de sauvegarde et de toute autre activité visant à redonner au « *Sanke – mɔn* », *Rite de pêche collective dans le Sanké*, sa vitalité d'antan ;
- toutes les activités prévues dans le projet ont démarré et se poursuivent à la satisfaction de tous les acteurs ;
- la réalisation des activités du projet avec à l'idée le label de bien du patrimoine oral et immatériel de l'UNESCO, dont est frappé le « *Sanke – mɔn* », *Rite de pêche collective dans le Sanké*, ont permis d'enregistrer à l'Édition 2011 une plus forte mobilisation des populations et une attention particulière sur les mesures de revitalisation ;
- l'organisation de la pêche collective s'améliore de plus en plus, tous les acteurs ayant compris qu'il s'agit d'une manifestation témoignant de la vitalité des traditions du vivre ensemble ;
- même si les rites sont encore exécutés par des personnes âgées, les jeunes s'y intéressent de plus en plus, augurant d'une amélioration des conditions de la transmission.

La mise en œuvre de certaines activités ont permis de tirer quelques enseignements sur la conservation et la gestion des biens immatériels. Les séances d'information et de sensibilisation sur la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et les textes juridiques nationaux ont suscité chez les parties prenantes du « *Sanke – mɔn* », *Rite de pêche collective dans le Sanké*, un sursaut d'intérêt et une fierté pour leurs identités plurielles dans un double contexte national et international marqué par la pluralité des expressions culturelles.

La formation du Comité local de gestion du « *Sanke – mɔn* » a été une aubaine pour prouver que la vivacité d'un bien immatériel profite doublement à la communauté, tant du point de vue de la préservation de son identité culturelle, que du point de vue de la création d'emplois.

La réalisation des activités de collecte d'informations, de formation et de sensibilisation ont provoqué chez les communautés un sentiment de responsabilité quant à la survie du bien immatériel qu'elles reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine. Il s'agit de :

- la collecte des traditions orales (contes, légendes, proverbes, etc.), associés au « *Sanke – mɔn* », *Rite de pêche collective dans le Sanké* ;
- la mise en place de plusieurs émissions sur les mesures de sauvegarde du « *Sanke – mɔn* » ;
- l'organisation d'une exposition photographique itinérante sur les menaces et la problématique de transmission des pratiques liées à l'élément.

Annexes

pour tourner l'humain à sa plus simple expression, *ie* un assoiffé de savoir et de pouvoir qui ne représente rien auprès de l'infini Pouvoir et l'omniscience du Créateur.

Région de Ségou

La Région de Ségou, Région où a lieu le Sankémon, n'avait d'autre choix que de relayer auprès du plus grand public les mesures de sauvegarde proposées pour cet élément inscrit sur la Liste du patrimoine immatériel nécessitant une sauvegarde urgente. Et pour cause. Au delà de son caractère de pêche collective associée à de nombreuses festivités, le Sankémon reste et demeure une marque identitaire pour les communautés Buwa de San, Parana et Térékoungo.

Région de Mopti

La conférence des cadres de la Région de Mopti a porté sur « *L'Espace culturel du Yaaraal et du Degal* », Chef d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité, proclamé le 25 septembre 2005, inscrit sur la Liste représentative du patrimoine oral et immatériel de l'humanité en 2008. L'exposé a été suivi de recommandations visant à pérenniser la viabilité de ce bien immatériel.

Région de Tombouctou

A Tombouctou, le sujet a porté sur les « Associations traditionnelle de groupe d'âge » : organisation, objectifs, mode de fonctionnement. L'entretien annuel des Mosquées de Djngareyberre, Sidi Yaya et Sankoré, inscrites sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, œuvre sociale pour laquelle la contribution est un acte de foi. Le crépissage des trois Mosquées offre l'occasion de à la tenue de plusieurs pratiques culturelles.

Région de Gao

A Gao, le thème la conférence qui s'est tenu le 29 juin 2010, a porté sur « *Taami berroo*, la Pêche collective ». Après avoir développé la notion de patrimoine culturel matériel et immatériel, le conférencier, Monsieur Moulaye Traoré, historien, chercheur a consacré le reste de son exposé au *Taani berroo*, pratique de pêche collective en milieu Songhoy. L'exposé a été suivi de contributions et de suggestions pour la viabilisation de cet élément de l'héritage culturel de la Région.

Région de Kidal

La conférence des cadres de la Région de Kidal a été animée par Monsieur Mohamed Tita Jean Pierre, gestionnaire du patrimoine culturel à la Mission Culturelle d'Es-Souk. Celui-ci a présenté le Sanké - mon, Rite de pêche collective dans la mare Sanké avant d'aborder le patrimoine culturel immatériel des Kel-Tamasheq. Des contributions des personnes ressources ont été faites et les questions posées ont été répondues par le conférencier. Les deux interventions ont suscité l'intérêt en raison de la richesse et de la qualité des éléments évoqués. Des contributions et des suggestions ont été faites par certains participants. Les questions posées ont été répondues. De nombreux services techniques, des agents de la culture, des responsables des associations culturelles, les représentants des Chefs de quartiers ont honoré de leur présence à la conférence.

DECRET N°2011 - 055 /P-RM DU 10 FEV 2011

**PORTANT CLASSEMENT DE LA MARE SANKE ET LES SITES ASSOCIES DANS
LE PATRIMOINE CULTUREL NATIONAL**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N°85-40/AN-RM du 26 juillet 1985 modifiée relative à la protection et à la promotion du patrimoine culturel national ;
- Vu la Loi N°02-016 du 3 juin 2002 fixant les règles générales de l'urbanisme ;
- Vu la Loi N°08-033 du 11 août 2008 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Vu l'Ordonnance N°00-027/P-RM du 22 mars 2000 portant Code domanial et foncier ;
- Vu l'Ordonnance N°99-032/P-RM du 19 août 1999 portant Code minier en République du Mali et son décret d'application ;
- Vu le Décret N°203/PG-RM du 13 août 1985 instituant une Commission Nationale de Sauvegarde du Patrimoine Culturel National;
- Vu le Décret N°275/PG-RM du 4 novembre 1985 portant réglementation des fouilles archéologiques ;
- Vu le Décret N°05-113/P-RM du 9 mars 2005 fixant les règles spécifiques applicables aux différentes catégories de servitudes en matière d'urbanisme ;
- Vu le Décret N°08-346/P-RM du 26 juin 2008 relatif à l'étude d'impact environnemental et social ;
- Vu le Décret N°07-380/P-RM du 28 septembre 2007 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le Décret N°09-157/P-RM du 9 avril 2009 modifié portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°09-221/P-RM du 11 mai 2009 fixant les intérimaires des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : La Mare Sanké et les sites associés sont classés dans le patrimoine culturel national du Mali.

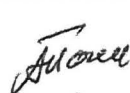
Article 2 : Au sens du présent décret, la Mare Sanké comprend :

- l'étang situé à environ un (1) km au nord de la ville de San,
- le « Sanke deni », « petite mare », situé à l'ouest du grand bassin dénommé Mare Sanké.

Article 4 : Le ministre de la Culture, le ministre de l'Artisanat et du Tourisme, le ministre de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales, le ministre du Logement des Affaires Foncières et de l'Urbanisme, le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le ministre des Mines et le ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel. 7

Bamako, le 10 FEV 2011

Le Président de la République,



Amadou Toumani TOURE

Le Premier ministre,



Modibo SIDIBE

Le ministre de la Jeunesse
et des Sports,
ministre de la Culture par
intérim,




Hamane NIANG.

Le ministre de la Jeunesse et des Sports,
ministre de l'Artisanat
et du Tourisme par intérim,



Hamane NIANG

Le ministre de l'Administration
Territoriale et des Collectivités
Locales,



Général Kafougouna KONE

DECRET N°2011-239/P-RM DU 12 MAI 2011

PORTANT CLASSEMENT DU « SANKE MON, RITE DE PECHE
COLLECTIVE DANS LE SANKE » DANS LE PATRIMOINE CULTUREL
NATIONAL

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N°85-40/AN-RM du 26 juillet 1985 relative à la protection et à la promotion du patrimoine culturel national, modifiée par la Loi N°10-061 du 30 décembre 2010 ;
- Vu la Loi N°06-041 du 11 août 2006 autorisant la ratification de la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, adoptée à Paris le 20 octobre 2005 par la 33^{ème} session de la Conférence Générale de l'UNESCO ;
- Vu la Loi N°95-032 du 20 mars 1995 fixant les conditions de gestion de la pêche et de la pisciculture au Mali ;
- Vu l'Ordonnance N°04-023/P-RM du 16 septembre 2004 autorisant la ratification de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, adoptée à Paris le 17 octobre 2003 par la 32^{ème} session de la Conférence Générale de l'UNESCO ;
- Vu le Décret N°203/PG-RM du 13 août 1985 instituant une Commission Nationale de Sauvegarde du Patrimoine Culturel National ;
- Vu le Décret N°04-486/P-RM du 26 octobre 2004 portant ratification de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, adoptée à Paris le 17 octobre 2003 par la 32^{ème} session de la Conférence Générale de l'UNESCO ;
- Vu le Décret N°2011-173/P-RM du 03 avril 2011 portant nomination du Premier ministre ;
- Vu le Décret N°2011-176/P-RM du 06 avril 2011 portant nomination des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Le « *Sanke mon* », *Rite de pêche collective dans le « Sanké* », est classé dans le patrimoine culturel national du Mali.

Article 2 : Au sens du présent décret, le « *Sanke mon* », *Rite de pêche collective dans le « Sanké* », est l'ensemble des pratiques, traditions et expressions orales, représentations, connaissances et savoir-faire qui se déroulent autour de la mare « *Sanké* », située à un (1) kilomètre au nord de la ville de San, elle – même située à 490 km au nord- est de Bamako.

Annexe 3 : Fiches d'inventaires des éléments matériels et immatériels liés au « Sanke – mən », Rite de pêche collective dans le Sanke

- 1. Fiches d'inventaires du patrimoine culturel immatériel (15)**
- 2. Fiches d'inventaires du patrimoine immobilier (5)**
- 3. Fiches d'inventaire des Trésors Humains Vivants (2)**

5.3 Composantes immatérielles de l'élément : danses, chants.

5.3.1 Savoirs et savoir-faire : Préparation du *Moukoufara*

5.3.2 Savoirs ésotériques récits légendaires : divinités, danses et chants.

5.3.2 Rituels et cérémonies : Rituel annuel d'offrande du *Moukoufara* à la communauté Bwa

5.3.3 Composante artistique (*musique, danse, discours, etc.*) : chants, danse (danse bwa), démonstration de masque bobo.

5.3.4 Résultats attendus : Exaucer un vœu, guérison, réjouissance collective, réussite et protection. Il est admis que le *Moukoufara* a des vertus thérapeutiques.

5.4 formes d'organisation collective (*répartition des rôles, organisation d'une pêche, d'une cérémonie, d'une chasse, etc...*) texte libre : Les Bwa s'organisent pour aller débrousser les alentours de la mare à l'occasion du Sanké mon. Au retour de la mare, ils viennent danser devant la famille Traoré (chef du village) et prennent leur *Moukoufara*.

6. PERSONNES ET INSTITUTIONS CONCERNEES PAR L'ELEMENT

6.1 Acteur (s) principal (aux) (*danseur, musicien, artisan, ancêtre, maître du rituel, chasseur, etc.*)

- Propriétaire de la mare ; propriétaire de l'eau et communauté Bwa

6.2 Participants (*classe d'âge, initiés, villageois, public large*)

- Village bwa de Parana et de Tèrèkoungo

6.3 Personnes exclues de l'élément : (*non-initiés, femmes, non membre de la collectivité, etc.*)

- Tout le monde peut consommer le *Moukoufara*.

6.4 Groupes constitués relatifs à l'élément : (*associations, ONG, collectivités villageoise...*)

- Communauté villageoise

7. ÉTAT DE L'ÉLÉMENT : VIABILITÉ

7.1 Actualité de l'élément : Pratiques en cours

7.1.1 Tradition abandonnée : non

7.1.2 Tradition en voie de disparition : non

7.1.3 Tradition vivante, dernière manifestation : juin 2010

7.2. Rapport à l'élément

7.2.1 Désir de conservation de l'élément : Oui par l'organisation de ces manifestations

7.2.2 Désir de valorisation culturelle et/ou touristique : Oui

7.2.3 Désir d'une meilleure organisation ou régulation : Oui

7.2.4 Désintérêt d'une partie de la population (*laquelle ?*) : Non

7.2.5 Désintérêt général : Non

8. SIGNIFICATION ET INTERET DE L'ELEMENT (texte libre)

Le *Moukoufara* marque le début des festivités du Sanké mon. Il a pour but de passer la journée de la pêche collective sous la protection totale de Dieu ; et dans l'eau et dans le village.

9. RENVOI À D'AUTRES FICHES* TC

9.1. Fiche(s) patrimoine culturel immatériel :

9.2. Fiche(s) patrimoine culturel immobilier :

9.3. Fiche(s) trésor humain vivant :

Fiche patrimoine culturel immatériel

* Rubrique obligatoire
TC Rubrique du tronc commun

1. Identification de l'élément* TC

1.1 Numéro d'inventaire* TC : San.2010.PI.0002

1.2 Nom de l'élément, tel qu'il est employé par la communauté ou le groupe concerné* TC : *Boboben*

1.3 Titre donnant le maximum d'information (y compris l'indication du ou des domaines : C'est une manifestation de rencontre annuelle de la communauté Bwa de San. Selon les domaines de manifestation du patrimoine culturel immatériel, l'évènement fait partie du domaine des pratiques sociales, rituels et événements festifs.

1.4. Communauté(s) concernée(s) TC : Les Bwa

1.5. Langue(s), registre(s), niveau(x) de discours : Les récits relatant l'histoire de la rencontre de la communauté Bwa sont réservés aux griots et aux notabilités Bwa.

2. Localisation administrative* TC

Suivant le découpage administratif du pays

Région : Ségou

Cercle : San

Commune : San

Village : San

3. Localisation géographique* TC

Suivant les préconisations des cartographes (latitude, longitude)

4. **Description succincte** (*texte*) : Le Boboben est une manifestation culturelle faisant partie intégrante du Sanké mon. Le Sanké mon qui a toujours lieu un jeudi, mercredi la veille, les autres communautés de San (Malinké, Bambara) se regroupent et vont à la rencontre des Bwa de Parana et de Tèrèkoungo, deux villages Bwa situés respectivement à l'est et à l'ouest de San, à environ 1 kilomètre chacun. Au point de rencontre dans la ville de San, la fête commence sous le son et le rythme des tams-tams, de la nuit jusqu'au matin. Dans l'après midi, les festivaliers se dirigent vers la mare *Sanké* pour assister et/ou pêcher dans la mare. Cette manifestation de réjouissances populaires est pratiquée depuis plus de 610 ans. Elle permet de renforcer le lien historique entre les différentes communautés, la cohésion et diversité culturelle.

5. Caractéristiques de l'élément

5. 1. Éléments matériels associés : (outil, instrument, tissu, cordes, objet rituel, éléments végétaux et animaux, etc.) : tams-tams, habits traditionnels, objets de culte (queues, gris-gris).

5. 2. Lieux où se manifeste l'élément (édifice, place, espaces sacrés) : espace public

5.3. Composantes immatérielles de l'élément :

5.3.1. Savoirs et savoir-faire, savoirs ésotériques : Le bon déroulement du Boboben augure la bonne tenue des manifestations du Sanké mon et la réussite de la pêche. A cet effet, des sacrifices occultes ont lieu à Parana et Tèrèkoungo par les notables et toute la rencontre est couronnée d'incantations soit pour se protéger, soit pour présager le meilleur pour tous.

10.3. Autre média/documents

11. Enquête et enquêteurs

11.1. Participation et accord de la communauté/ du groupe pour la collecte de données et l'inventoriage : Le Boboben est une manifestation de réjouissances populaires à laquelle tout le monde participe. Les informations non connues ne sont pas livrables par les dignitaires et les notables.

11.2. Restrictions (éventuelles) à l'utilisation des données inventoriées : Aucune restriction

11.3. Spécialiste(s) – nom et statut ou affiliation : Notables de Parana et de Tèrèkoungo

11.4. Type d'inventaire (Topographique, thématique)^{TC} : Topographique

11.5. Niveau d'inventaire (recensement, étude approfondie/recherche)^{TC} : Recensement

11.6. Date de collecte des données*^{TC} : 12-08-2010

11.7. Lieu de collecte des données : San, Parana et Tèrèkoungo

11.8. Date d'inscription des données dans un inventaire : Le Boboben n'est pas encore inscrit à l'inventaire du patrimoine culturel national

11.9. Retour éventuel sur le terrain : Mai-juin 2010 pour collecter les informations complémentaires et illustrer la manifestation.

11.10. Entrée compilée par*^{TC}: Isack Berthé, Administrateur des Arts et de la Culture

12. Sources d'information

12.1. Personnes ressources : Notables de San ,Parana et Tèrèkoungo

12.2. Bibliographie

12.3. Discographie

12.4. Documentation audiovisuelle

12.5. Archives

13. Photo



Arrivée des Buwa de Térékoungo, au puits de Karantéla, « Sanke – *ᠰᠠᠨᠬᠡ* » 2010

5.3. Composantes immatérielles de l'élément :

5.3.1. Savoirs et savoir-faire, savoirs ésotériques : compétences et savoirs liés à la fabrication : jour de collecte du bois, jour du début de fabrication, sacrifices aux êtres invisibles pour la réussite de la fabrication, etc.

5.3.2. Rituels et cérémonies : Pas d'autres spécifiques

5.3.3. Composante artistique (musique, danse, discours, etc.).

5.3.4. Résultats attendus : réjouissance collective, paix et dialogue communautaire

5.4 Formes d'organisation collective (répartition des rôles, organisation des travaux champêtres, d'une pêche, d'une cérémonie, d'une chasse, etc.) **texte libre** : Le tam-tam est joué par les personnes désignées par la communauté lors des festivités commémoratives du Sanké mon, rite de pêche collective dans la mare Sanké.

6. PERSONNES ET INSTITUTIONS CONCERNEES PAR L'ELEMENT

6.1 Acteur (s) principal (aux) (Chef coutumier, Chef de la confrérie, griots, danseur, musicien, artisan, ancêtre, maître du rituel, chasseur, etc.) : Notables du village, responsables des jeunes

6.2 Participants (classe d'âge, initiés, villageois, public large) : Large public

6.3. Personnes exclues de l'élément : (non-initiés, femmes, enfants, étrangers, groupes socioprofessionnels) : Toute personne non initiée est exclue de la fabrication. Par contre, tout le monde prend part aux manifestations animées par le Bobodunuba.

6.4. Groupes existants relatifs à l'élément : Organisations villageoises des jeunes.

7. État de l'élément : viabilité

7.1 Actualité de l'élément : oui

7.1.1. Tradition abandonnée : non

7.1.2. Tradition en voie de disparition : non

7.1.3. Tradition vivante : oui

7.2. Rapport à l'élément

7.2.1 Désir de conservation de l'élément : oui

7.2.2 Désir de valorisation culturelle et/ou touristique : oui

7.2.3 Désir d'une meilleure organisation ou régulation : oui

7.2.4 Désintérêt d'une partie de la population : non

7.2.5 Désintérêt général : non

8. Signification et intérêt de l'élément pour la population (texte libre)

Le Bobodunuba est un instrument historique de la Communauté Bwa de San. Il évoque une tradition vivante, éduque les jeunes aux pratiques et traditions culturelles. C'est un instrument qui appelle à la paix et à la cohésion sociale.

9. Renvoi à d'autres fiches* TC

9.1. Fiche(s) patrimoine culturel immatériel

9.2. Fiche(s) patrimoine culturel immobilier

9.3. Fiche(s) trésor humain vivant

Fiche patrimoine culturel immatériel

* Rubrique obligatoire

^{TC} Rubrique du tronc commun

1. Identification de l'élément* ^{TC}

1.1 Numéro d'inventaire* ^{TC} : San.2010.PI.0004

1.2 Nom de l'élément, tel qu'il est employé par la communauté ou le groupe concerné* ^{TC} : *Anrobio*
(tenue traditionnelle des Bwa)

1.3 Titre donnant le maximum d'information (y compris l'indication du ou des domaines : Tenue traditionnelle des danseurs Bwa lors des grandes manifestations communautaires telles le Sanké mon. Selon les termes de la Convention 2003, le bien fait partie du domaine des pratiques sociales, rituels et événements festifs.

1.4. Communauté(s) concernée(s) ^{TC} : Bwa

1.5. Langue(s), registre(s), niveau(x) de discours : Il n'existe pas de spécificités liées au port de la tenue et à l'âge pour la porter. La spécificité majeure réside dans la préparation de la tenue rayée de cauris (symbolisant la connaissance et le mythe) et de souvent de poils de queues d'animaux.

2. Localisation administrative* ^{TC}

Suivant le découpage administratif du pays

Région : Ségou

Cercle : San

Commune : San

Village : Parana

3. Localisation géographique* ^{TC}

Suivant les préconisations des cartographes (latitude, longitude)

4 Description succincte (histoire, règle, acteur, période/périodicité, déroulement, fonctions/utilités) (texte)

La tenue est fabriquée à partir de la cotonnade. De couleur noire, trempée de cauris et de poils de queues d'animaux, elle est cousue sans manche. La tenue est portée seulement lors des manifestations de réjouissances populaires par les danseurs et leurs maîtres. Les non initiés ne sont pas autorisés à porter la tenue. Elle permet de faire la distinction entre danseurs et spectateurs, de libérer le champ de danse pour les danseurs.

5. Caractéristiques de l'élément

5. 1. Eléments matériels associés : (outil, instrument, tissu, cordes, objet rituel, éléments végétaux et animaux, etc.) : tissu de coton, cauris, poils de queues d'animaux.

5. 2. Lieux où se manifeste l'élément (édifice, place, espaces sacrés) : Comme sus mentionné, la tenue *Anrobio* se porte lors des manifestations traditionnelles qui, généralement se déroulent sur les places publiques et au bord de la mare Sanké pendant la pêche collective.

5.3. Composantes immatérielles de l'élément : Expression des cauris et des poils de queues d'animaux.

5.3.1. Savoirs et savoir-faire, savoirs ésotériques : Ornement par les cauris et les poils

9. Renvoi à d'autres fiches* TC

- 9.1. Fiche(s) patrimoine culturel immatériel
- 9.2. Fiche(s) patrimoine culturel immobilier
- 9.3. Fiche(s) trésor humain vivant

10. Renvoi à la documentation* TC

- 10.1. Cliché(s)
- 10.2. Carte(s)
- 10.3. Autre média/documents

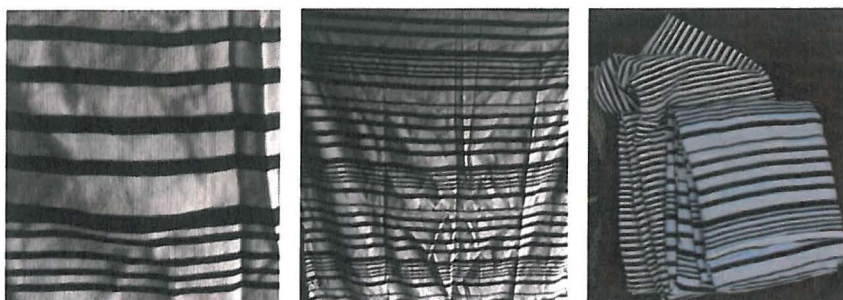
11. Enquête et enquêteurs

- 11.1. Participation et accord de la communauté/ du groupe pour la collecte de données et l'inventariage : Les aspects initiatiques et rituels étant réservés aux initiés, tout le monde peut voir et participer aux manifestations animées par les danseurs habillés en *Anrobio*.
- 11.2. Restrictions (éventuelles) à l'utilisation des données inventoriées : Les données inventoriées sont celles qui peuvent être portées à la connaissance du grand public. Il n'y a pas de restrictions spécifiques, excepté le côté initiatique et rituel.
- 11.3. Spécialiste(s) – nom et statut ou affiliation : Les initiés à la danse
- 11.4. Type d'inventaire (Topographique, thématique) TC : Topographique
- 11.5. Niveau d'inventaire (recensement, étude approfondie/recherche) TC : recensement
- 11.6. Date de collecte des données* TC : 13 - 08 - 2010
- 11.7. Lieu de collecte des données : Parana et Tèrèkoungo
- 11.8. Date d'inscription des données dans un inventaire : La tenue *Anrobio* n'est pas inscrite à l'inventaire des biens culturels.
- 11.9. Retour éventuel sur le terrain : Mai-juin pour collecter les informations complémentaires lors d'une prochaine édition.
- 11.10. Entrée compilée par TC : Isack Berthé, Administrateur des Arts et de la Culture, DNPC

12. Sources d'information

- 12.1. Personnes ressources : Notables, maîtres danseurs de Parana et de Tèrèkoungo
- 12.2. Bibliographie
- 12.3. Discographie
- 12.4. Documentation audiovisuelle
- 12.5. Archives

13. Photo



Anrobio, « Bobofini » Tissu de tenue traditionnelle Bwa

Des chansons de bravoure et d'encouragement sont dédiées au cureur : « kara di gué, Bounteni ma m'bo n'ka a ka fari dé », (le scorpion n'est pas gros, mais sa morsure fait très mal). Avant de descendre dans le puits, le cureur fait des incantations. La boue extraite du puits soigne diverses maladies.

Le puits de Karantéla occupe une place importante dans la vie des communautés qui lui attachent une grande croyance.

5. CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉLÉMENT

5.1 Éléments matériels associés : (*outil, instrument, objet rituel, éléments végétaux et animaux*)

- Eau, boue.

5.2. Lieux où se manifeste l'élément (*édifice, place, espaces sacrés...*) Texte libre :

Le puits est situé sur la place publique.

5.3 Composantes immatérielles de l'élément : Manifestation des vœux, reconnaissance de vœux exaucés, soins thérapeutiques.

5.3.1 Savoirs et savoir-faire, Savoirs ésotériques: Invocation de Dieu, incantations

5.3.2 Rituels et cérémonies : oui (voir description)

5.3.3 Composante artistique (*musique, danse, discours, etc.*) : Chants et danses des femmes.

5.3.4 Résultats attendus : Exaucer un vœu, soins thérapeutiques.

5.4 Formes d'organisation collective (*répartition des rôles, organisation d'une pêche, d'une cérémonie, d'une chasse, etc.*) texte libre : La pratique concerne la famille Traoré.

6. PERSONNES ET INSTITUTIONS CONCERNÉES PAR L'ÉLÉMENT

6.1 Acteur (s) principal (aux) (*danseur, musicien, artisan, ancêtre, maître du rituel, chasseur, etc.*)

- La famille Traoré.

6.2 Participants (*classe d'âge, initiés, villageois, public large*)

- le public large participe aux cérémonies, excepté les peuls qui ne doivent pas voir les rituels et la profondeur du puits. Les raisons n'ont pas été dites.

6.3 Personnes exclues de l'élément : (*non-initiés, femmes, non membre de la collectivité, etc.*)

- Les peuls (les raisons n'ont pas été dites).

6.4 Groupes existants relatifs à l'élément : (*associations, ONG, collectivités villageoise...*)

- Famille Traoré.

7. ÉTAT DE L'ÉLÉMENT : VIABILITÉ

7.1 Actualité de l'élément : Pratique en cours

7.1.1 Tradition abandonnée : non

7.1.2 Tradition en voie de disparition : non

7.1.3 Tradition vivante : Oui

7.2. Rapport à l'élément

7.2.1 Désir de conservation de l'élément : Oui

7.2.2 Désir de valorisation culturelle et/ou touristique : Oui

7.2.3 Désir d'une meilleure organisation ou régulation : Oui

7.2.4 Désintérêt d'une partie de la population (*laquelle ?*) : Non

7.2.5 Désintérêt général : Non

8. SIGNIFICATION ET INTERET DE L'ÉLÉMENT (texte libre)

L'élément permet de :

- exaucer un vœu ;

Fiche patrimoine culturel immatériel

* Rubrique obligatoire

^{TC} Rubrique du tronc commun

1. IDENTIFICATION DE L'ÉLÉMENT* ^{TC}

1.1 Numéro d'inventaire : San.2010.PI.0006

1.2 Nom de l'élément, tel qu'il est employé par la communauté ou le groupe concerné : *Douaou* (Bénédictions)

1.3. Titre donnant le maximum d'information (y compris l'indication du ou des domaines) : Les *Douaou* sont les séances de bénédictions avant et après les festivités du Sanké mon. Selon les domaines de manifestation du patrimoine culturel immatériel dans la Convention 2003, les *Douaou* se manifestent dans le domaine des expressions et traditions orales.

1.4. Communauté(s) concernée(s) : Famille de l'imam de la ville de San (famille Toumagnon).

1.6 Langue(s), registre(s), niveau(x) de discours : Famille Toumagnon, seule habilitée à faire les *Douaou*.

2. LOCALISATION ADMINISTRATIVE* ^{TC}

Suivant le découpage administratif du pays

Région : Ségou

Cercle : San

Commune : Commune urbaine de San

Ville : San

3. LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE* ^{TC}

Suivant les préconisations des cartographes (latitude, longitude)

- Longitude :

- Latitude :

4. DESCRIPTION SUCCINCTE (*texte*)

Les *Douaou* (bénédictions) font partie des activités de préparation et de clôture du Sanké mon. Il s'agit de faire des prêches la veille et après les festivités à la mosquée en présence de tous les fidèles. Le matin du Sanké mon, les *Douaou* continuent dans la famille de l'imam. Elles ont pour objectif de préserver la ville pendant la journée du Sanké mon : manifestations de réjouissance populaire, pêche collective, danse des masques.

5. CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉLÉMENT

5.1 Éléments matériels associés : (*outil, instrument, objet rituel, éléments végétaux et animaux*)

- Coran, chapelet, noix de cola.

5.2. Lieux où se manifeste l'élément (*édifice, place, espaces sacrés...*) Texte libre :

- Les bénédictions se font dans la mosquée et dans la cour de l'imam.

5.3 Composantes immatérielles de l'élément : Invocations de Dieu.

5.3.1 Savoirs et savoir-faire, Savoirs ésotériques: Récitation de versets coraniques.

5.3.2 Rituels et cérémonies : Égrenage de chapelet.

11. ENQUÊTE ET ENQUÊTEURS

11.1. Participation et accord de la communauté/ du groupe pour la collecte de données et l'inventariage : Ont participé à la collecte des données le conseil de village et l'imamat.

11.2. Restrictions (éventuelles) à l'utilisation des données inventoriées : Aucune

11.3. Spécialiste(s) – nom et statut ou affiliation : Les maîtres du coran.

11.4. Type d'inventaire : Topographique

11.5. Niveau d'inventaire : Recensement

11.6. Date de collecte des données : 11 Août 2010

11.7. Lieu de collecte des données : Ville de San

11.8. Date d'inscription des données dans un inventaire : L'élément n'est pas inscrit à l'inventaire

11.9. Retour(s) éventuel(s) sur le terrain : Oui, lors de la prochaine édition du Sanké mon en mai-juin 2011.

11.10. Entrée compilée par : Bamory Sanogo, DNPC

12. SOURCES D'INFORMATION

12.1. Personnes ressources : Mamadou Toumagnon, imam de la mosquée de San.

12.2. Bibliographie

12.3. Discographie

12.4. Documentation audiovisuelle

12.5. Archives

13. Photo



Bénédictions lors du Sanke-mon 2011

5.3.4. Résultats attendus (exaucer un vœu, guérison, réjouissance collective, réussite et protection) : Toutes les femmes et filles doivent habillées avec le même tissu pour donner de la couleur et de l'ambiance dans les festivités du Sanké mon.

5.4 Formes d'organisation collective (répartition des rôles, organisation des travaux champêtres, d'une pêche, d'une cérémonie, d'une chasse, etc.) texte libre : Association des femmes de San

6. PERSONNES ET INSTITUTIONS CONCERNEES PAR L'ELEMENT

6.1 Acteur (s) principal (aux) (Chef coutumier, Chef de la confrérie, griots, danseur, musicien, artisan, ancêtre, maître du rituel, chasseur, etc.) : Femmes et filles de San

6.2 Participants (classe d'âge, initiés, villageois, public large) : Toutes les femmes et les filles de San.

6.3. Personnes exclues de l'élément : (non-initiés, femmes, enfants, étrangers, groupes socioprofessionnels) : Néant

6.4. Groupes existants relatifs à l'élément : (Associations, ONG, collectivités villageoises, etc.) : Association des femmes de San

7. État de l'élément : viabilité

7.1 Actualité de l'élément : Oui

7.1.1. Tradition abandonnée : non

7.1.2. Tradition en voie de disparition : Non

7.1.3. Tradition vivante : Oui

7.2. Rapport à l'élément

7.2.1 Désir de conservation de l'élément : Oui

7.2.2 Désir de valorisation culturelle et/ou touristique : Oui

7.2.3 Désir d'une meilleure organisation ou régulation : Oui

7.2.4 Désintérêt d'une partie de la population (laquelle ?) : Non

7.2.5 Désintérêt général : Non

8. Signification et intérêt de l'élément pour la population (texte libre)

Le *Finitikè* est une partie intégrante des festivités du Sanké mon. Il permet d'étaler toute la beauté féminine, la participation communautaire à l'évènement, renforce la solidarité entre les femmes et la cohésion sociale. Il est le symbole de l'avoir en matière d'habillement durant les périodes qui suivent le Sanké mon.

9. Renvoi à d'autres fiches* TC

9.1. Fiche(s) patrimoine culturel immatériel

9.2. Fiche(s) patrimoine culturel immobilier

9.3. Fiche(s) trésor humain vivant

10. Renvoi à la documentation* TC

10.1. Cliché(s)

10.2. Carte(s)

10.3. Autre média/documents

Fiche patrimoine culturel immatériel

* Rubrique obligatoire
TC Rubrique du tronc commun

1. Identification de l'élément* TC

1.1 Numéro d'inventaire : San.2010.PI.0008

1.2 Nom de l'élément, tel qu'il est employé par la communauté ou le groupe concerné : *Jolaben*
(préparation des filets)

1.3 Titre donnant le maximum d'information (y compris l'indication du ou des domaines :
Préparation et mise au point des filets pour la pêche collective dans la mare Sanké

1.4. Communauté(s) concernée(s) : Malinké, Bambara, Bwa

1.5. Langue(s), registre(s), niveau(x) de discours : Chaque candidat à la pêche est libre de faire des sacrifices ou des libations dans la préparation de son filet pour que la pêche soit fructueuse.

2. Localisation administrative* TC

Suivant le découpage administratif du pays (Région, Cercle, Commune, village)

Région : Ségou

Cercle : San

Commune : San

Village : San

3. Localisation géographique* TC

Suivant les préconisations des cartographes (latitude, longitude)

4 Description succincte (histoire, règle, acteur, période/périodicité, déroulement, fonctions/utilités)

Le *Jolaben* est une activité importante des préparatifs du Sanké mon. Il s'agit de redresser ou de remplacer les bois de supports défaillants des filets, de coudre les parties trouées des filets, de faire des sacrifices ou des libations sur les filets dans le but de pêcher beaucoup de poissons lors du Sanké mon. Certaines personnes renouvellent complètement leurs filets de pêche au cas où ils ne tiennent plus. Ces filets en nasse constituent l'instrument de pêche principal du Sanké mon. Le jour de la pêche, à la suite du coup d'envoi, tout le monde est autorisé à pêcher.

5. Caractéristiques de l'élément

5. 1. Éléments matériels associés : (outil, instrument, tissu, cordes, objet rituel, éléments végétaux et animaux, etc.) : filet, bois de support, corde d'attache.

5. 2. Lieux où se manifeste l'élément (édifice, place, espaces sacrés)

Le *Jolaben* ou la préparation des filets de pêche se fait généralement dans les maisons à la discrétion de chaque pêcheur.

5.3. Composantes immatérielles de l'élément : Sacrifices, libations et incantations sur les filets

5.3.1. Savoirs et savoir-faire, savoirs ésotériques : L'art de coudre le filet

5.3.2. Rituels et cérémonies

5.3.3. Composante artistique (musique, danse, discours, etc.) : Néant

5.3.4. Résultats attendus : (exaucer un vœu, guérison, réjouissance collective, réussite et protection) : Cueillir beaucoup de poisson.

- 11.2. Restrictions (éventuelles) à l'utilisation des données inventoriées : Aucune restriction, excepté les sacrifices, les offrandes et les incantations faits par ceux qui préparent leurs filets.
- 11.3. Spécialiste(s) – nom et statut ou affiliation : Pas de spécialiste ; Chaque candidat prépare son filet
- 11.4. Type d'inventaire (Topographique, thématique) : Topographique
- 11.5. Niveau d'inventaire (recensement, étude approfondie/recherche) : Recensement
- 11.6. Date de collecte des données : 12-08-2010
- 11.7. Lieu de collecte des données : San
- 11.8. Date d'inscription des données dans un inventaire : L'élément n'est pas inscrit à l'inventaire.
- 11.9. Retour éventuel sur le terrain : L'édition prochaine du Sanké mon (mai-juin 2011) pour collecter le maximum d'informations sur le *Jolaben*.
- 11.10. Entrée compilée par : Isack Berthé, Administrateur des Arts et de la Culture

12. Sources d'information

- 12.1. Personnes ressources : Les familles dignitaires du Sanké mon : Traoré, Daou, Théra, Toumagnon, Fofana, Centara.
- 12.2. Bibliographie
- 12.3. Discographie : Enregistrements sonores à la DNPC
- 12.4. Documentation audiovisuelle :
- 12.5. Archives

13. Photo



Filets de pêche « Bolofila jo » et nasse de pêche Kango

5.3.3. Composante artistique (*musique, danse, discours, etc.*) : Prière pour demander la clémence de Dieu.

5.3.4. Résultats attendus : Exaucer un vœu

5.4. Formes d'organisation collective (*répartition des rôles, organisation d'une pêche, d'une cérémonie, d'une chasse, etc.*) texte libre : La pratique concerne toutes les communautés.

8. PERSONNES ET INSTITUTIONS CONCERNEES PAR L'ELEMENT

6.1. Acteur (s) principal (aux) (*danseur, musicien, artisan, ancêtre, maître du rituel, chasseur, etc.*)

- Tout le monde.

6.2. Participants (*classe d'âge, initiés, villageois, public large*)

- Public large.

6.3. Personnes exclues de l'élément : (*non-initiés, femmes, non membre de la collectivité, etc.*)

- Néant.

6.4. Groupes existants relatifs à l'élément : (*associations, ONG, collectivités villageoise...*)

- Toutes les communautés de San

7. ÉTAT DE L'ÉLÉMENT : VIABILITÉ

7.1 Actualité de l'élément : Pratique en cours

7.1.1. Tradition abandonnée : non

7.1.2. Tradition en voie de disparition : non

7.1.3. Tradition vivante : Oui : dernière manifestation : Juin 2010

7.2. Rapport à l'élément

7.2.1. Désir de conservation de l'élément : Oui par l'organisation de ces manifestations

7.2.2. Désir de valorisation culturelle et/ou touristique : Oui

7.2.3. Désir d'une meilleure organisation ou régulation : Oui

7.2.4. Désintérêt d'une partie de la population (*laquelle ?*) : Non

7.2.5. Désintérêt général : Non

8. SIGNIFICATION ET INTERET DE L'ELEMENT (texte libre)

L'élément permet de :

- exaucer un vœu ;

- se protéger contre les esprits malveillants ;

- faire une pêche fructueuse ;

- passer une année pleine de santé et de bonheur.

9. RENVOI À D'AUTRES FICHES* TC

9.10. Fiche(s) patrimoine culturel immatériel :

9.11. Fiche(s) patrimoine culturel immobilier :

9.12. Fiche(s) trésor humain vivant :

10. RENVOI À LA DOCUMENTATION* TC

10.1. Cliché(s) :

10.2. Carte(s) :

10.3. Autre média/documents

Fiche patrimoine culturel immatériel

* Rubrique obligatoire
TC Rubrique du tronc commun

1. IDENTIFICATION DE L'ÉLÉMENT* TC

1.1 Numéro d'inventaire : San.2010.PI.0010

1.2. Nom de l'élément, tel qu'il est employé par la communauté ou le groupe concerne : *Kôdjigin* (la descente dans la mare Sanké).

1.3 Titre donnant le maximum d'information (y compris l'indication du ou des domaines) : L'élément se manifeste dans les domaines des expressions, traditions orales et des pratiques sociales, rituels et événements festifs.

1.4. Communauté(s) concernée(s) : Toutes les communautés de San

1.7 Langue(s), registre(s), niveau(x) de discours : La famille propriétaire de la mare tient le discours secret du *Kôdjigin*.

2. LOCALISATION ADMINISTRATIVE* TC

Suivant le découpage administratif du pays

Région : Ségou

Cercle : San

Commune : Commune urbaine de San

Ville : San

3. LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE* TC

Suivant les préconisations des cartographes (latitude, longitude)

- Longitude

- Latitude

4. DESCRIPTION SUCCINCTE (*texte*)

Le *Kôdjigin* (descente dans la mare) est une activité très importante du Sanké mon avec des rituels qui consistent pour le propriétaire de la mare (*Kotigui*) à mettre le premier son pied dans la mare et pêcher le premier poisson. Pour ce faire, il fait des sacrifices et des incantations. C'est après que tous les candidats à la pêche sont autorisés et la pêche proprement dite commence. Tout cela se passe après que le propriétaire des génies des eaux (la famille Daou) ait fait également des rituels au bord de la mare pour avoir l'accord de tous les être surnaturels et apaiser tous les animaux aquatiques dangereux et moins dangereux. Ces rituels permettent aux festivaliers et pêcheurs de passer toute la journée sans danger dans la mare et dans la ville.

5. CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉLÉMENT

5.1 Éléments matériels associés : (*outil, instrument, objet rituel, éléments végétaux et animaux*)

- Crème de mil brisé (*dèguè*), eau, sucre, calebasse, louches.

5.2. Lieux où se manifeste l'élément (*édifice, place, espaces sacrés...*) Texte libre :

Le (*Kôdjigin* se passe au bord de la mare un peu avant le début de la pêche.

5.3. Composantes immatérielles de l'élément : rituels ci-dessus cités et bénédictions.

5.3.1. Savoirs et savoir-faire, Savoirs ésotériques: Incantations.

10. RENVOI À LA DOCUMENTATION* TC

10.1. Cliché(s) :

10.2. Carte(s) :

10.3. Autre média/documents

11. ENQUÊTE ET ENQUÊTEURS

11.1. Participation et accord de la communauté/ du groupe pour la collecte de données et l'inventariage : Oui.

11.2. Restrictions (éventuelles) à l'utilisation des données inventoriées : Aucune

11.3. Spécialiste(s) – nom et statut ou affiliation : Les propriétaires de la mare et des génies des eaux du Sanké.

11.4. Type d'inventaire : Topographique

11.5. Niveau d'inventaire : Recensement

11.6. Date de collecte des données : 11 août 2010

11.7. Lieu de collecte des données : Ville de San

11.8. Date d'inscription des données dans un inventaire : L'élément n'est pas inscrit à l'inventaire.

11.9. Retour(s) éventuel(s) sur le terrain : Oui, prochaine édition du Sanké mon en 2011.

11.10. Entrée compilée par : Bamory Sanogo, DNPC

12. SOURCES D'INFORMATION

12.1. Personnes ressources : Bourama Fofana, propriétaire de la mare, Allaye Daou, propriétaire des génies des eaux de la mare.

12.2. Bibliographie

12.3. Discographie

12.4. Documentation audiovisuelle

12.5. Archives

13. Photo



Kôdjigin (la descente dans la mare Sanké)

5.3.4. Résultats attendus : Respect des traditions anciennes, réjouissance populaire

5.4 Formes d'organisation collective (répartition des rôles, organisation des travaux champêtres, d'une pêche, d'une cérémonie, d'une chasse, etc.) texte libre : Société secrète des jeunes initiés au masque *N'Golokun* de la ville San.

6. PERSONNES ET INSTITUTIONS CONCERNEES PAR L'ELEMENT

6.1. Acteur (s) principal (aux) (Chef coutumier, Chef de la confrérie, griots, danseur, musicien, artisan, ancêtre, maître du rituel, chasseur, etc.) : Famille Koïta, dépositaire et conservatrice du masque

6.2. Participants (classe d'âge, initiés, villageois, public large) : Chants et danses par les initiés, participation et assistance du grand public.

6.3. Personnes exclues de l'élément : (non-initiés, femmes, enfants, étrangers, groupes socioprofessionnels) : Tout le monde peut assister à la manifestation.

6.4. Groupes existants relatifs à l'élément : Société secrète.

7. État de l'élément : viabilité

7.1 Actualité de l'élément : oui

7.1.1. Tradition abandonnée : non

7.1.2. Tradition en voie de disparition : non

7.1.3. Tradition vivante : oui

7.2. Rapport à l'élément

7.2.1 Désir de conservation de l'élément : oui

7.2.2 Désir de valorisation culturelle et/ou touristique : oui

7.2.3 Désir d'une meilleure organisation ou régulation : oui

7.2.4 Désintérêt d'une partie de la population (laquelle ?) : non

7.2.5 Désintérêt général : non

8. Signification et intérêt de l'élément pour la population (texte libre)

L'initiation au *N'Golokun* est une étape importante et indispensable dans la vie d'un enfant ou d'un jeune à San. Elle forme, éduque et façonne le jeune dans la vie sociale. Le *N'golokun* est aussi une société de surveillance et de protection des personnes et des biens. Les membres de la Société font également le travail collectif dans les champs des initiés, s'entraident, participent activement au bonheur et au malheur des uns et des autres.

9. Renvoi à d'autres fiches* TC

9.1. Fiche(s) patrimoine culturel immatériel

9.2. Fiche(s) patrimoine culturel immobilier

9.3. Fiche(s) trésor humain vivant

10. Renvoi à la documentation* TC

10.1. Cliché(s)

10.2. Carte(s)

10.3. Autre média/documents

Fiche patrimoine culturel immatériel

* Rubrique obligatoire
TC Rubrique du tronc commun

1. Identification de l'élément* TC

1.1 Numéro d'inventaire : San.2010.PI.0012

1.2 Nom de l'élément, tel qu'il est employé par la communauté ou le groupe concerné* : *N'gouiro* (flûte)

1.3 Titre donnant le maximum d'information (y compris l'indication du ou des domaines) : Flûte Bwa, utilisée seulement lors du *Boboben*, rencontre des Bwa de San. En fait l'élément devrait être considéré comme un bien meuble, mais compte tenu des aspects immatériels qui lui sont liés et qui contribuent à son existence, il fait partie du domaine des pratiques sociales, rituels et événements festifs.

1.4. Communauté(s) concernée(s) : Bwa

1.5. Langue(s), registre(s), niveau(x) de discours : La flûte est détenue par la famille Kamaté, habilitée à la jouer.

2. Localisation administrative* TC

Suivant le découpage administratif du pays

Région : Ségou

Cercle : San

Commune : San

Village : Parana

3. Localisation géographique* TC

Suivant les préconisations des cartographes (latitude, longitude)

4. Description succincte (texte) :

Selon le détenteur de la flûte, Monsieur Jean Kamaté (de la famille Kamaté), c'est un instrument qui daterait du temps de ses ancêtres. Instrument à vent, fabriqué avec du bois dur appelé *guélé* ou *Boumbou* par les forgerons, le *N'gouiro* est joué lors des festivités commémoratives du Sanké mon, notamment au « Boboben », rencontre annuelle de la communauté Bwa de San. Le joueur la place au niveau de la lèvre inférieure et souffle dans une ouverture ovale. Les doigts servent à fermer les orifices latéraux pour avoir une gamme de sons. Le son peut donner différents messages, soit sur un événement, soit un bonheur ou malheur dans le village. A la veille de la fête, le détenteur met la flûte dans une grande fumée, en prononçant des incantations. Selon lui, cela permet de lui « donner le son qu'il a » et d'avoir l'accord et la clémence des génies qui aiment beaucoup le son de la flûte. Son utilisation en dehors des festivités du Sanké mon pourrait causer le malheur (sécheresse, maladie, conflits intercommunautaires, etc.) à la communauté. L'instrument est sous forme d'un petit bâton, s'amincissant et troué vers le bout. Le *N'gouiro* est transmis de génération en génération et de père en fils dans la famille Kamaté.

5. Caractéristiques de l'élément

5. 1. Eléments matériels associés : (outil, instrument, tissu, cordes, objet rituel, éléments végétaux et animaux, etc.) : Le bois de « Boumbou » lui-même servant de flûte.

5. 2. Lieux où se manifeste l'élément (édifice, place, espaces sacrés) : Place publique

10. Renvoi à la documentation* TC

10.1. Cliché(s)

10.2. Carte(s)

10.3. Autre média/documents

11. Enquête et enquêteurs

11.1. Participation et accord de la communauté/ du groupe pour la collecte de données et l'inventariage : oui

11.2. Restrictions (éventuelles) à l'utilisation des données inventoriées : aucune autre restriction, excepté l'utilisation de la flûte réservée à la famille Kamaté.

11.3. Spécialiste(s) – nom et statut ou affiliation : Famille Kamaté

11.4. Type d'inventaire (Topographique, thématique) : Topographique

11.5. Niveau d'inventaire (recensement, étude approfondie/recherche) : Recensement

11.6. Date de collecte des données : 14-08-2010

11.7. Lieu de collecte des données : Parana

11.8. Date d'inscription des données dans un inventaire : L'élément n'est pas inscrit à l'inventaire

11.9. Retour éventuel sur le terrain : Prochaine édition du Sanké mon (mai-juin 2011) pour la collecte d'informations complémentaires.

11.10. Entrée compilée par : Isack Berthé, Administrateur des Arts et de la Culture

12. Sources d'information

12.1. Personnes ressources : Notables de Parana et famille Kamaté

12.2. Bibliographie

12.3. Discographie

12.4. Documentation audiovisuelle

12.5. Archives

13. Photo



N'Gouiro, flûte Bwa

- Cri : Jeunes garçons ;

Musique : Spécialistes du tam-tam.

6. PERSONNES ET INSTITUTIONS CONCERNEES PAR L'ELEMENT

6.1. Acteur (s) principal (aux) (Chef coutumier, Chef de la confrérie, griots, danseur, musicien, artisan, ancêtre, maître du rituel, chasseur, etc.) : Groupes de jeunes filles et garçons

6.2. Participants (classe d'âge, initiés, villageois, public large) : Tout le monde participe à la manifestation

6.3. Personnes exclues de l'élément : (non-initiés, femmes, enfants, étrangers, groupes socioprofessionnels) : Méconnu

6.4. Groupes existants relatifs à l'élément : (associations, ONG, collectivités villageoises, etc.) : Associations/groupements de jeunes et de filles.

7. État de l'élément : viabilité

7.1 Actualité de l'élément : oui

7.1.1. Tradition abandonnée : non

7.1.2. Tradition en voie de disparition : non

7.1.3. Tradition vivante : oui

7.2. Rapport à l'élément

7.2.1. Désir de conservation de l'élément : oui

7.2.2. Désir de valorisation culturelle et/ou touristique : oui

7.2.3. Désir d'une meilleure organisation ou régulation : oui

7.2.4. Désintérêt d'une partie de la population (laquelle ?) : non

7.2.5. Désintérêt général : non

8. Signification et intérêt de l'élément pour la population (texte libre)

Le *Sanké don* illustre l'amitié et la solidarité qui, jadis, existaient entre les jeunes filles et les garçons. Ces vertus consistaient à faire des garçons et des filles des coupes amis, solidaires dans le travail, le bien et le mal, se soutenant moralement, mais sans aucune relation sexuelle. Ce sont ces vertus qui sont incarnées dans les pas et dispositions de danse du *Sanké don*.

9. Renvoi à d'autres fiches* TC

9.1. Fiche(s) patrimoine culturel immatériel

9.2. Fiche(s) patrimoine culturel immobilier

9.3. Fiche(s) trésor humain vivant

10. Renvoi à la documentation* TC

10.1. Cliché(s)

10.2. Carte(s)

10.3. Autre média/documents

11. Enquête et enquêteurs

11.1. Participation et accord de la communauté/ du groupe pour la collecte de données et l'inventoriage : oui

11.2. Restrictions (éventuelles) à l'utilisation des données inventoriées : Aucune restriction

11.3. Spécialiste(s) – nom et statut ou affiliation : Jeunes filles et garçons ayant appris à danser le *Sanké don*.

11.4. Type d'inventaire (Topographique, thématique) : Topographique

11.5. Niveau d'inventaire (recensement, étude approfondie/recherche) : Recensement

11.6. Date de collecte des données : 14-08-2010

11.7. Lieu de collecte des données : Parana et Tèrèkoungo.

Fiche patrimoine culturel immatériel

* Rubrique obligatoire

^{TC}Rubrique du tronc commun

1. Identification de l'élément* ^{TC}

1.1 Numéro d'inventaire : San.2010.PI.0014

1.2 Nom de l'élément, tel qu'il est employé par la communauté ou le groupe concerné* : *Weleda* (Cri public)

1.3 Titre donnant le maximum d'information (y compris l'indication du ou des domaines) : Appel ou cri public, généralement fait par un crieur public pour donner une information aux populations.

1.4. Communauté(s) concernée(s) : Toutes les communautés de San.

1.5. Langue(s), registre(s), niveau(x) de discours : L'information est donnée par le crieur public

2. Localisation administrative* ^{TC}

Suivant le découpage administratif du pays

Région : Ségou

Cercle : San

Commune : San

Village : San

3. Localisation géographique* ^{TC}

Suivant les préconisations des cartographes (latitude, longitude)

4. Description succincte (*texte*)

A l'approche des festivités du Sanké mon, les familles dignitaires se rencontrent pour fixer la date, correspondant obligatoirement à un jeudi. Une fois la date connue, le chef de village fait au crieur public, généralement de la caste des griots et des forgerons, pour annoncer l'information à toute la population de San. Tapant dans un tam-tam à main en vue d'attirer l'attention des populations, le crieur s'arrête au bout de chaque angle de rues pour informer. Au-delà de la ville de San, le crieur est appelé à se déplacer dans les villages environnants pour donner l'information. Chaque famille, à son tour, informe ses ressortissants. Aujourd'hui, avec les techniques modernes de communication, ce système d'information, bien que pratiqué pour informer les populations de San, a tendance à disparaître en matière de communication extérieure. Les familles informent plutôt à l'avance leurs ressortissants soit par téléphone, soit par personne interposée. Aussi, les autorités administratives sont – elles informées par courrier ou message fax.

5. Caractéristiques de l'élément

5. 1. Eléments matériels associés : (outil, instrument, tissu, cordes, objet rituel, éléments végétaux et animaux, etc.) : Tam-tam et baguettes

5. 2. Lieux où se manifeste l'élément (édifice, place, espaces sacrés) : Les quartiers, la place publique et les rues de San.

5.3. Composantes immatérielles de l'élément : Dans les pratiques culturelles et traditions orales, le *Weleda* est réservé uniquement aux hommes de caste.

10. Renvoi à la documentation* TC

10.1. Cliché(s)

10.2. Carte(s)

10.3. Autre média/documents

11. Enquête et enquêteurs

11.1. Participation et accord de la communauté/ du groupe pour la collecte de données et l'inventariage : oui

11.2. Restrictions (éventuelles) à l'utilisation des données inventoriées : Aucune restriction

11.3. Spécialiste(s) – nom et statut ou affiliation : Hommes de caste

11.4. Type d'inventaire (Topographique, thématique) : Topographique

11.5. Niveau d'inventaire (recensement, étude approfondie/recherche) : Recensement

11.6. Date de collecte des données* : 12-08-2010

11.7. Lieu de collecte des données : San

11.8. Date d'inscription des données dans un inventaire : L'élément n'est pas inscrit à l'inventaire

11.9. Retour éventuel sur le terrain : Prochaine édition du Sanké, vers mai-juin 2011.

11.10. Entrée compilée par : Isack Berthé, Administrateur des Arts et de la Culture.

12. Sources d'information

12.1. Personnes ressources : Conseil de village, familles dignitaires de San, famille de crieurs publics.

12.2. Bibliographie

12.3. Discographie

12.4. Documentation audiovisuelle

12.5. Archives

13. Photo



Tam-tam du Weledala (le crieur public) pour attirer l'attention du public

7.1.3. Tradition vivante : *oui*

7.2. Rapport à l'élément

7.2.1 Désir de conservation de l'élément : *la population désire conserver le Bori*

7.2.2 Désir de valorisation culturelle et/ou touristique : *la population désire valoriser le Bori*

7.2.3 Désir d'une meilleure organisation ou régulation : *la population souhaite une meilleure organisation du jeu*

7.2.4 Désintérêt d'une partie de la population (laquelle ?) : *Néant*

7.2.5 Désintérêt général : *Néant*

8. Signification et intérêt de l'élément pour la population (texte libre) : *Cohésion sociale*

9. Renvoi à d'autres fiches* TC

9.1. Fiche(s) patrimoine culturel immatériel : *oui*

9.2. Fiche(s) patrimoine culturel immobilier : *oui*

9.3. Fiche(s) trésor humain vivant : *oui*

10. Renvoi à la documentation* TC

10.1. Cliché(s)

10.2. Carte(s)

10.3. Autre média/documents

11. Enquête et enquêteurs

11.1. Participation et accord de la communauté/ du groupe pour la collecte de données et l'inventoriage :

11.2. Restrictions (éventuelles) à l'utilisation des données inventoriées

11.3. Spécialiste(s) – nom et statut ou affiliation :

11.4. Type d'inventaire (Topographique, thématique) TC

11.5. Niveau d'inventaire (recensement, étude approfondie/recherche) TC

11.6. Date de collecte des données* TC : 12-08-2010

11.7. Lieu de collecte des données : San

11.8. Date d'inscription des données dans un inventaire : L'élément n'est pas inscrit à l'inventaire

11.9. Retour éventuel sur le terrain : Prochaine édition du Sanké, vers mai-juin 2011

11.10. Entrée compilée par* TC : Oumar Koita, Administrateur des Arts et de la Culture, Division Musées, DNPC

12. Sources d'information

12.1. Personnes ressources : Conseil de village, familles dignitaires de San, famille de crieurs publics

12.2. Bibliographie

12.3. Discographie

12.4. Documentation audiovisuelle

12.5. Archives

13. Photo



San, 12-08-2010

4.3.2. Superficie : Actuellement la superficie est très restreinte : environ 400m²

4.4. Matériaux et techniques de construction : Néant

4.5. Datations du bien*

Date(s)* : 610 ans

Justification(s) de la date* : Famille fondatrice de San

5. INTERPRETATION* TC

5.1. Interprétation fonctionnelle du bien (*Thesaurus*)

5.1.1. Fonction(s) originelle(s) du bien : Lieu de repos et de repère

5.1.2. Fonction(s) actuelle(s) du bien : lieu de culte

5.1.3. Catégorie(s) du bien : Patrimoine culturel immobilier de la typologie des sites

5.2. Valeur(s) du bien (*historique, scientifique, socioculturelle.....*) :

- Historique : Le bois sacré date de la fondation du village ;

- Socioculturelle : Lieu de culte

6. PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES LIEES AU BIEN

6.1. Nom(s) : Famille fondatrice de San (Famille Traoré)

6.2. Rôle(s) : Conservation et gestion, transmission aux générations futures

7. STATUT (régime de propriété)

7.1. Bien public : oui

7.2. Bien privé,

7.3. Bien universel

8. PROTECTION JURIDIQUE

8.1. Actes juridiques de protection : L'élément n'est pas inscrit à l'inventaire.

8.2. Droit coutumier : oui

9. GESTION

9.1. Structure de gestion : La famille fondatrice de San (Famille Traoré)

9.2. Contact

9.3. Adresse

10. ETAT DE CONSERVATION : Aujourd'hui, sur le site, il n'y a aucun figuier. Les Nîmes de matérialisation sont en train de pousser.

11. SOURCES D'INFORMATION

11.1. Personnes ressources : Chef de village de San

11.2. Bibliographie

11.3. Discographie

11.4. Documentation audiovisuelle

11.5. Archives

Fiche patrimoine culturel immobilier

* Rubrique obligatoire

^{TC} Rubrique du tronc commun

1. IDENTIFICATION* ^{TC}

1.4. Numéro d'inventaire* ^{TC}: San.2010.PCM.0002

1.5. Nom(s) du bien* ^{TC}: Le puits sacré de Karantéla

1.6. Communauté(s) concernée(s) : Toutes les Communautés de San

2. LOCALISATION ADMINISTRATIVE* ^{TC}

Suivant le découpage administratif du pays

(Région, Cercle, Commune, Village)

Région de Ségou

Cercle de San

Commune urbaine de San

Ville de San



Puits sacré de Karantéla

3. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE* ^{TC}

Suivant les préconisations des cartographes

Point 1 : N 15° 18' 348''

W 004° 53' 891''

Point 2 : N 13° 18' 349''

W 004° 53' 880''

Point 3 : N 13° 18' 355''

004° 53' 876''

Point 4 : N 13° 18' 361''

W 004° 53' 880''

4. DESCRIPTION

4.1. Commentaire historique et descriptif (*texte*)

Le puits sacré de Karantéla est un point d'eau naturelle qui servait à étancher la soif des caravaniers en transit entre le Nord et le Sud du pays. Selon nos informations, il aurait été découvert par le même chasseur qui aurait fait la découverte de celui de Tèrèkoungo, la mare de « Sanké » et le bois sacré « San toro ». C'est un site vivant. Situé dans le vieux quartier dont le sol renferme du salpêtre, le puits donne une eau saumâtre impropre à la boisson.

Le puits est curé tous les sept ans par la famille Traoré. Cette opération revient seulement à ceux qui se sentent purs. Il est à noter que le puits sacré de Karantéla est interdit aux peuls de se pencher pour regarder dans le puits sous peine d'être aveugles. La boue qui en est extraite est utilisée pour traiter le goitre. Les sacrifices au génie du puits ont lieu tous les jeudis. La pratique est liée au respect des sacrifices consistant à l'immolation de bœuf ou coq blanc et à l'offrande des noix de colas et du « dèguè » (crème de mil délayée). Le génie est imploré pour des problèmes de tout genre.

10. ETAT DE CONSERVATION : L'état de conservation du puits est satisfaisant car bénéficiant des travaux d'entretien, entouré par un mur.

11. SOURCES D'INFORMATION

11.1. Personnes ressources : Chef de village de San

11.2. Bibliographie

11.3. Discographie

11.4. Documentation audiovisuelle

11.5. Archives

12. RENVOI A D'AUTRES FICHES* TC

Fiche(s) patrimoine culturel immobilier

Fiche(s) patrimoine culturel immatériel

Fiche(s) trésor humain vivant

13. RENVOI A LA DOCUMENTATION* TC

13.1. Cliché(s)

13.2. Carte(s)

13.3. Autre média/documents

14. ENQUETE et ENQUETEURS* TC

14.1. Prénoms et Nom : Moussa Diakité, DNPC

14.2. Qualité : Administrateur des Arts et de la Culture

14.3. Date de l'enquête : 12 août 2010.

14.4. Type d'inventaire : Topographique

14.5. Niveau d'inventaire : Recensement

15. OBSERVATIONS

15.1. Potentiel d'exploitation du site : Tourisme

15.2. Travaux ou actions d'urgence à signaler :

15.3. Suggestions pour une prise de décision, etc.

15.4. Retour éventuel sur le terrain : Prochaine édition du Sanké mon en mai-juin 2010

16. SIGNATURE

5. INTERPRETATION* TC

5.1. Interprétation fonctionnelle du bien (*Thesaurus*)

5.1.1. Fonction(s) originelle(s) du bien : Patrimoine commun illustrant l'histoire du village de Parana et jouant le rôle de protection.

5.1.2. Fonction(s) actuelle(s) du bien : Pas de changement

5.1.3. Catégorie(s) du bien : Patrimoine immobilier de la typologie de site

5.2. Valeur(s) du bien (*historique, scientifique, socioculturelle.....*) : historique et culturelle

6. PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES LIEES AU BIEN

6.1. Nom(s) : Chef de village et conseillers

6.2. Rôle(s) : Dépositaires et gestionnaires

7. STATUT (régime de propriété)

7.1. Bien public : oui

7.2. Bien privé,

7.3. Bien universel

8. PROTECTION JURIDIQUE

8.1. Actes juridiques de protection : Non

8.2. Droit coutumier : Oui

9. GESTION

9.1. Structure de gestion : Conseil de village de Parana

9.2. Contact

9.3. Adresse

10. ETAT DE CONSERVATION : Bon dans l'ensemble. Cependant, les bois formant la margelle ayant signalé des fissures, doivent être remplacés.

11. SOURCES D'INFORMATION

11.1. Personnes ressources : Chef de village et conseillers villageois

11.2. Bibliographie

11.3. Discographie : Enregistrements sonores à la DNPC

11.4. Documentation audiovisuelle : Photo DNPC

11.5. Archives

12. RENVOI A D'AUTRES FICHES* TC

Fiche(s) patrimoine culturel immobilier

Fiche(s) patrimoine culturel immatériel

Fiche(s) trésor humain vivant

13. RENVOI A LA DOCUMENTATION* TC

13.1. Cliché(s)

13.2. Carte(s)

13.3. Autre média/documents

Fiche patrimoine culturel immobilier

* Rubrique obligatoire
TC Rubrique du tronc commun

1. IDENTIFICATION* TC

- 1.10. Numéro d'inventaire : San.2010.PCM.0004
- 1.11. Nom(s) du bien* TC : Le puits sacré de Tèrèkoundo
- 1.12. Communauté(s) concernée(s) TC : Communauté Bwa



Puits sacré de Tèrèkoundo

2. LOCALISATION ADMINISTRATIVE* TC Suivant le découpage administratif du pays (Région, Cercle, Commune, Village)

- Région de Ségou
- Cercle de San
- Commune urbaine de San
- Ville de San

3. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE* TC

Suivant les préconisations des cartographes

- 3.1. Longitude N 13° 17' 050''
- 3.2. Latitude W 004° 55' 117''

4. DESCRIPTION

4.1. Commentaire historique et descriptif (*texte*) :

Le puits sacré de Tèrèkoundo est un point d'eau naturelle qui servait à étancher la soif des caravaniers en transit entre le Nord et le Sud du pays. Selon nos informateurs, il aurait été découvert par le même chasseur qui aurait fait la découverte de celui de Karantéla. C'est un site vivant et ayant des liens avec celui de Karantéla. Les sacrifices au génie du puits ont lieu les jeudis. La pratique est liée au respect des sacrifices consistant à l'immolation de bœuf ou coq blanc et à l'offrande des noix de colas et du « dèguè » (crème de mil délayée). Il est imploré pour des problèmes d'enfant, de bonne récolte etc. Il est à signaler que l'eau du puits sert à soigner des maladies telles que le goitre et autres enflures. Il est interdit aux peuls d'accéder au puits et à toute personne portant un habit noir.

4.2. Composante(s) ou partie(s) constituante(s) du bien

- le fond de lame d'eau ;
- la margelle ;
- le mur de clôture.

4.3. Dimensions

4.3.1. Limites cardinales : Le puits est situé au centre du village et entouré par les maisons.

4.3.2. Superficie

- Profondeur : environ : 14m ;
- diamètre : 1,5m

13. RENVOI A LA DOCUMENTATION* TC

13.1. Cliché(s)

13.2. Carte(s)

13.3. Autre média/documents

14. ENQUETE et ENQUETEURS* TC

14.1. Prénoms et Nom : Moussa Diakité, DNPC

14.2. Qualité : Administrateur des Arts et de la Culture

14.3. Date de l'enquête : 13 août 2010

14.4. Type d'inventaire : Topographique

14.5. Niveau d'inventaire : Recensement

15. OBSERVATIONS

15.1. Potentiel d'exploitation du site : Tourisme

15.2. Travaux ou actions d'urgence à signaler : Restauration de la margelle

15.3. Suggestions pour une prise de décision, etc.

15.4. Retour éventuel sur le terrain : Oui, prochaine édition du Sanké mon en mai-juin 2011 pour collecter les informations complémentaires.

16. SIGNATURE

Date(s) : le vestibule daterait de plus de 500 ans, restauré plusieurs fois
Justification(s) de la date : Famille fondatrice du village de San

5. INTERPRETATION* TC

- 5.1. Interprétation fonctionnelle du bien (*Thesaurus*)
 - 5.1.1. Fonction(s) originelle(s) du bien : Lieu de palabres, accueil des hôtes
 - 5.1.2. Fonction(s) actuelle(s) du bien : Pas de changement
 - 5.1.3. Catégorie(s) du bien : Patrimoine culturel immobilier de la typologie des monuments
- 5.2. Valeur(s) du bien (*historique, scientifique, socioculturelle.....*) :
 - Historique : Le vestibule témoigne de la fondation du village ;
 - Socioculturelle : Lieu de palabres

6. PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES LIEES AU BIEN

- 6.1. Nom(s) : Famille fondatrice de San (Famille Traoré)
- 6.2. Rôle(s) : conservation et gestion, transmission aux générations futures

7. STATUT (régime de propriété)

- 7.1. Bien public : Oui
- 7.2. Bien privé,
- 7.3. Bien universel

8. PROTECTION JURIDIQUE

- 8.1. Actes juridiques de protection : Le vestibule n'est pas inscrit à l'inventaire
- 8.2. Droit coutumier : Oui

9. GESTION

- 9.1. Structure de gestion : La famille fondatrice de San (Famille Traoré)
- 9.2. Contact
- 9.3. Adresse

10. ETAT DE CONSERVATION : L'état de conservation du vestibule est satisfaisant car bénéficiant des travaux d'entretien.

11. SOURCES D'INFORMATION

- 11.1. Personnes ressources : Chef de village de San
- 11.2. Bibliographie
- 11.3. Discographie
- 11.4. Documentation audiovisuelle
- 11.5. Archives

12. RENVOI A D'AUTRES FICHES* TC

- Fiche(s) patrimoine culturel immobilier
- Fiche(s) patrimoine culturel immatériel
- Fiche(s) trésor humain vivant

Fiche d'inventaire : Trésor humain vivant

Numéro d'inventaire: Parana.2010. THV.0001

Nom: Coulibaly

Prénom : Bourama

Age: 60 ans

Lieu de naissance : Village de Parana

Lieu de résidence : Village de Parana

Aires culturelles : Bwa

Langue d'expression : Bomu



Coulibaly Bourama,
Tradithérapeute, spécialiste des brûlures

SPECIALITE : Tradithérapeute

ŒUVRES MAJEURES 1 : Brûlure

ŒUVRES MAJEURES 2 : Noma « Namatogo » (maladie infectieuse : angine)

ŒUVRES MAJEURES 3 : Maux de ventre et maux de tête

RESUME ŒUVRES MAJEURES 1 : Bourama Coulibaly est un guérisseur. Il excelle dans le traitement des maux de brûlures. Toute blessure causée sur le corps, par le feu, l'eau bouillante où le fer chauffé peut être soignée dans un délai relativement court. Cette connaissance lui a été transmise de père en fils.

Le traitement se fait à partir d'une plante appelée « Koronifing ».

RESUME ŒUVRES MAJEURES 2 : Le Noma ou « Namatogo » : ce sont les enfants qui attrapent généralement cette maladie. Elle se manifeste par des douleurs vives et l'enfant a du mal à avaler les aliments. Elle provoque des plaies dans la bouche qui sentent mauvaises. Pour traiter cette maladie, Bourama utilise le « Néré ». La décoction sert à laver les lésions. Le traitement est efficace et dure quelques jours.

RESUME ŒUVRES MAJEURES 3 : Bourama soigne d'autres maladies comme les maux de ventre et les maux de tête.

Documentation écrite : Non

Documentation audiovisuelle : Non

Nom : Diakité, Berthé

Prénom : Moussa Moriba ; Isack

Qualité : Administrateur des Arts

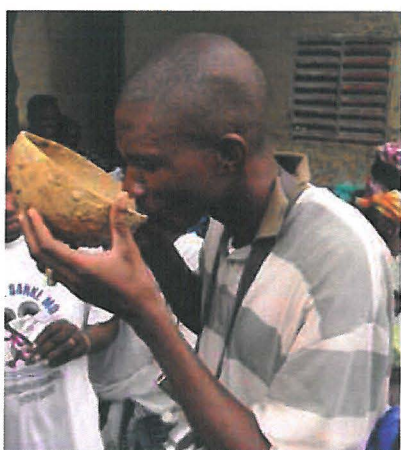
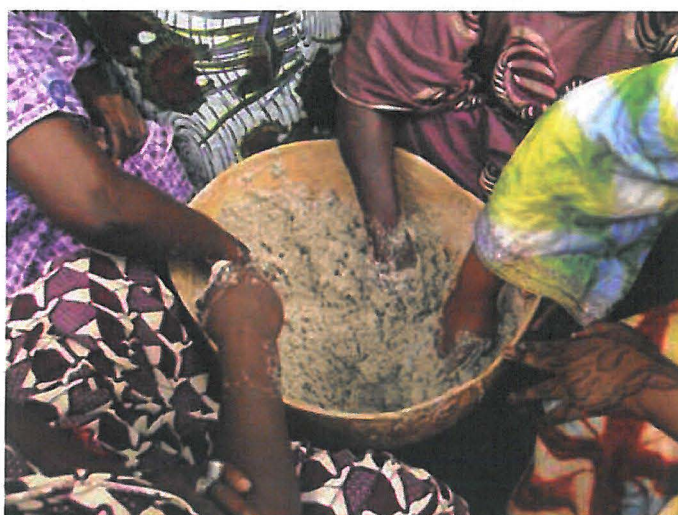
Région : Ségou

Date : 13-08-2010

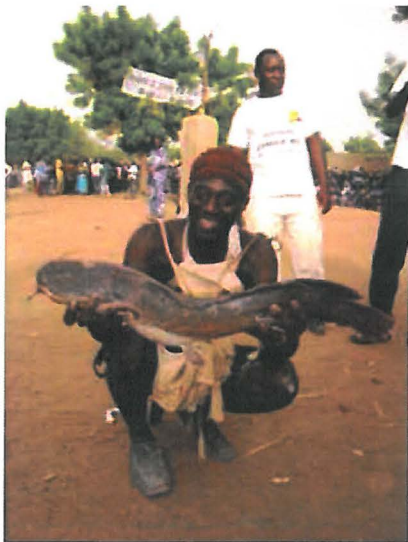
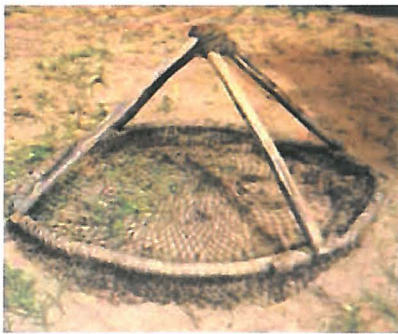
Annexe 4

Album Sanké 2010

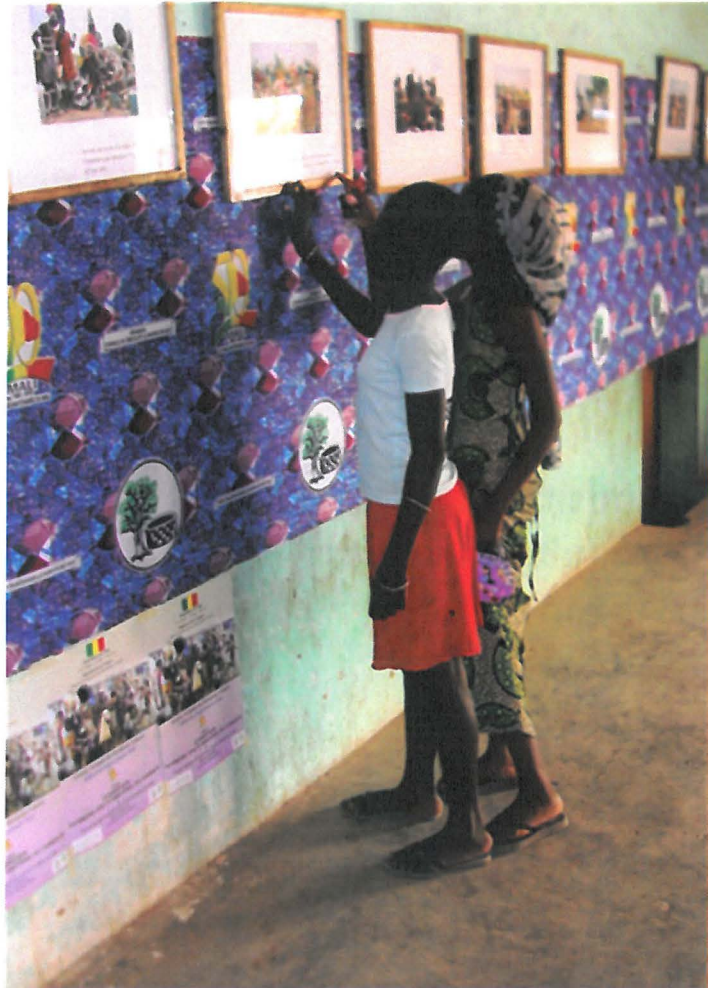
**Préparation du
mugufara,
breuvage
traditionnel aux
vertus multiples**



**Jeudi 24 Juin 2010,
610^{ème} Pêche
collective dans le
Sanké**



**Les enfants
visitant
l'exposition
photographique
sur les menaces
et la
problématique de
transmission des
pratiques liées au
« *Sanke - mən* »,
*Rite de pêche
collective dans le
Sanké*
Collection
d'images des
Éditions 2008 et
2009**



Annexe 5

Album « Sanke – סנכ »2011

**Monsieur Hamane
Niang, Ministre de
la Culture allant
d'une famille de
notable à l'autre
pour les visites de
courtoisie**



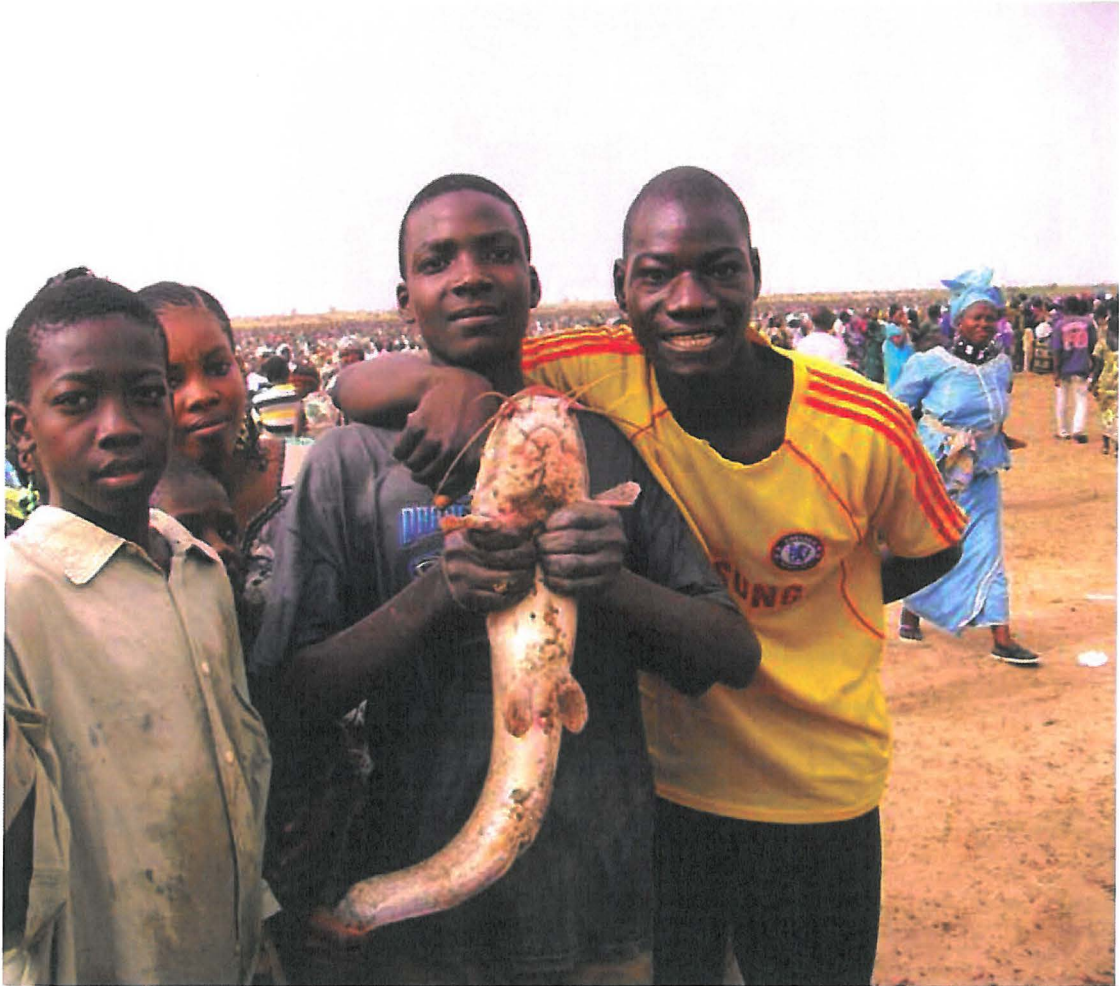


**La Mare Sanké "*souriante*",
attendant less milliers de pêcheurs,
femmes, hommes, enfants et jeunes**

**La marée
humaine dans
la mare Sanké**



Les belles prises



**Manifestations
folkloriques se
déroulant
immédiatement
après la pêche sur
la place publique**





Le Ministre, au premier plan, visitant la foire artisanale